



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@mailo.com
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris, le 6 janvier 2022

Toutes et tous mobilisé.e.s et dans la rue les 11 et 27 janvier !

L'année 2021 s'est terminée avec de belles mobilisations.

Il en a été ainsi du 7 décembre qui a vu une véritable explosion de la colère du monde du travail social dans son ensemble. Cette journée a mis en lumière les revendications légitimes de l'ensemble des acteurs et actrices du travail social : nécessité de recruter à la hauteur des besoins, revaloriser les différents métiers par des augmentations salariales conséquentes, développer massivement les formations qualifiantes, supprimer les emplois précaires et pérenniser les postes tant dans le privé que le public.

Le SNPES-PJJ/FSU s'est pleinement engagé dans les mobilisations du travail social du 7 décembre, comme dans celles du monde de la justice du 15 décembre 2021 où nous étions mobilisé.e.s aux côtés des magistrat.e.s, des greffiers.ières et des avocat.e.s pour exiger les moyens humains à la hauteur des besoins dans toutes les juridictions.

2022 est là et les mobilisations continuent!

Le 11 janvier 2022, aux côtés du secteur social et médico-social, le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ à rejoindre les rassemblements ou les manifestations organisés, pour défendre tous nos métiers indispensables à la cohésion sociale, exiger des recrutements nécessaires tant dans les services sociaux et médico-sociaux que dans les services judiciaires et des conditions de travail dignes.

Le 27 janvier 2022, nous serons à nouveau dans la rue pour exiger une revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnel.le.s du public et du privé.

Dans la Fonction publique, il est plus que temps d'obtenir le dégel du point d'indice, le seul levier véritable pour obtenir une augmentation des salaires dans tous les corps de métiers, et y compris pour les retraité.e.s. Le saupoudrage sous forme de primes pratiqué par le gouvernement est un vaste leurre. Lorsque les salarié.e.s du public partiront en retraite, elles et ils subiront une baisse drastique de leurs revenus, car les miettes distribuées sous forme de primes n'entrent pas dans le calcul des pensions.

Il est temps de refuser la précarité de l'emploi dans les services publics et d'obtenir la titularisation de tous les contractuel.le.s, seul moyen pour elles et eux d'accéder à un déroulement de carrière identique à celui des titulaires.

**Le SNPES-PJJ/FSU appelle donc l'ensemble des
professionnel.le.s à la mobilisation et à la grève le 11
janvier et 27 janvier 2022**

Un préavis de grève est déjà posé pour le 11 janvier 2022.